

Urgences

CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT



Urgences Adultes

- ➔ **UN SEUL ACCOMPAGNANT EST AUTORISÉ**
(1 personne maximum, toujours la même)

Urgences Enfants

- ➔ **LES DEUX PARENTS SONT AUTORISÉS**

Pour tous

- ➔ L'accompagnant doit éviter de circuler dans le service et/ou rester dans la chambre du patient
- ➔ L'accompagnant ne doit présenter aucun symptôme (fièvre, toux, ...) sinon le port du masque est obligatoire. Le port du masque est également obligatoire pour les accompagnants de patients présentant des symptômes respiratoires



**Merci de respecter les consignes
et de rester courtois**

